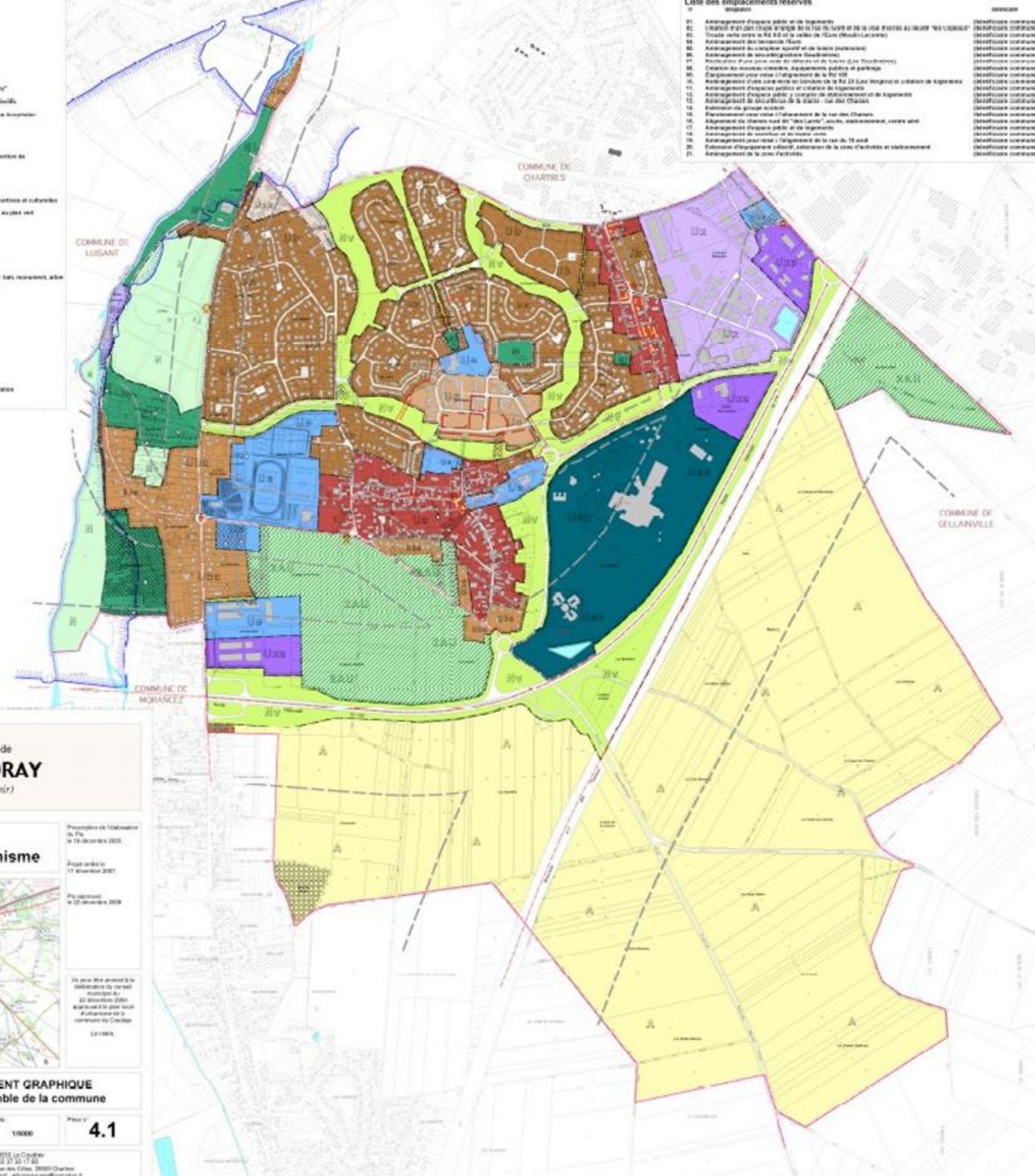


Légende du zonage

Ua	Centrebourg ancien
Uab	Extension urbaine
Uab.a	Secteur d'extension urbaine à caractère ancien
Ua.c	Zone de centre ville et d'habitat collectif
Uab.c	Secteur d'habitat collectif "Aux Acacias"
Uab.b	Secteur d'habitat collectif "Les Jardins du Coudray"
Uc	Zone réservée aux équipements et logements collectifs
Uc.a	Terrain réservé aux équipements collectifs de type hospitalier
Uc.b	Zone réservée aux activités tertiaires
Uc.c	Secteur réservé aux activités tertiaires
Uc.d	Zone d'urbanisation future à long terme "Le Buisson Coisier" et "Les Vergers", une proportion de logements sociaux sera exigée
A	Zone agricole
I	Zone naturelle
I.a	Secteur naturel destiné aux activités de loisirs, sportives et culturelles
I.b	Secteur d'aménagement paysager correspondant au plan vert
E	Espace boisé classé
ER	Emplacement réservé
TC	Terrain cultivé à protéger
☆	Éléments identifiés au titre de l'article L. 103-17 - 1 ^{er} alinéa, notamment, acte
☆	Movements identifiés au titre de l'article L. 103-17
Ⓢ	Exploitation agricole
Ⓢ	Alignement imposé
Ⓢ	Principe d'alignement
Ⓢ	Lignes d'eau
Ⓢ	Zone inondable
Ⓢ	Zone de bruit
Ⓢ	Droit de préemption urbain institué par la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2008

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Superficie (m²)	Statut
01	Aménagement d'espaces publics et de logements	430 m²	(définitive commune)
02	Travaux de voirie (rue de la République) et de la voirie de la commune "Le Coudray"	10 m²	(définitive commune)
03	Travaux de voirie de la RD 80 et de la voirie de "Les Moulins-Lacoste"	5100 m²	(définitive commune)
04	Aménagement des terrains (Eau)	400 m²	(définitive commune)
05	Aménagement du complexe sportif et de loisirs (Lacoste)	720 m²	(définitive commune)
06	Aménagement de voirie (rue de la République)	30 m²	(définitive commune)
07	Travaux de voirie (rue de la République) et de la voirie (Les Moulins-Lacoste)	4140 m²	(définitive commune)
08	Construction de nouveaux logements, équipements publics et parking	18400 m²	(définitive commune)
09	Équipement pour usage d'agriculture de la RD 100	50 m²	(définitive commune)
10	Aménagement d'une zone verte en bordure de la RD 100 (Les Vergers) et création de logements	1000 m²	(définitive commune)
11	Aménagement d'espaces publics et création de logements	2000 m²	(définitive commune)
12	Aménagement d'espaces publics y compris de stationnement et de logements	3000 m²	(définitive commune)
13	Aménagement de voirie (rue de la République) - rue des Châtaignes	300 m²	(définitive commune)
14	Aménagement de voirie (rue de la République) - rue des Châtaignes	170 m²	(définitive commune)
15	Équipement pour usage d'agriculture de la rue des Châtaignes	10 m²	(définitive commune)
16	Alignement de voirie (rue de la République) - rue des Châtaignes, voirie et	1010 m²	(définitive commune)
17	Aménagement d'espaces publics et de logements	1000 m²	(définitive commune)
18	Aménagement de voirie et de nouveaux logements	1100 m²	(définitive commune)
19	Aménagement pour usage d'agriculture de la rue de la République	90 m²	(définitive commune)
20	Équipement d'aménagement culturel, extension de la zone d'activités et stationnement	1000 m²	(définitive commune)
21	Aménagement de la zone d'activités	400 m²	(définitive commune)



Commune de
LE COUDRAY
(Eure-et-Loir)

Élaboration du plan local d'urbanisme



Préparation de l'établissement du PLU le 19 décembre 2005
Étude menée le 17 décembre 2007
PLU approuvé le 22 décembre 2008

Vo pour être annexé à la délibération de conseil municipal du 22 décembre 2008 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Le Coudray
L21068

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage de l'ensemble de la commune

Date	Phase	Echelle	Plan n°
18 décembre 2008	approbation	1:5000	4.1

Mairie de Le Coudray, mars 2008, Le Coudray
tel. 02 37 38 17 14 fax. 02 37 30 17 80
Thierry Elieux, architecte urbaniste, 3, rue des Gites, 28000 Chartres
tel. 02 37 31 35 34 fax. 02 37 30 78 97 e-mail. gtherieux@le-coudray.fr